



**FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE
SUIVANT LA NOUVELLE NORME 2012 NF C 18-510
BS BE MANOEUVRE**

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

LA NORME NF C18-510 ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Elle propose des mesures de prévention en vue d'assurer la sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique lorsqu'elles effectuent un travail dans un environnement électrique.

PUBLIC VISE :

Toute personne amenée à travailler dans un environnement électrique.

PREREQUIS :

Avoir minimum 18 ans et comprendre le français.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Formation sur mesure organisée en centre ou en intra-entreprise pour un maximum de 10 stagiaires de même niveau.

- **Moyens pédagogiques :**
 - Séances de formation en salle, dossier technique remis aux stagiaires
 - Etudes de cas concrets, exposés théoriques
 - Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
 - Organisation par ateliers pédagogiques

RIS FORMATION



- **Moyens d'encadrement :**
 - Formateurs qualifiés suivant disponibilités
- **Moyens matériels :**
 - Salles de formations équipées
 - Vidéoprojecteur
 - Logiciel de formation (théorique et pratique)
 - Diaporama
 - Equipement de Protection Individuel (EPI)
 - Armoire électrique

SUIVI ET EVALUATION DES ACQUIS :

- **Evaluation**
 - Mise en situation pratique pour évaluer les acquis en cours de formation
 - Questionnaire à choix multiples (QCM)
- **Suivi**
 - Attestation de présence individuelle
 - Délivrance d'une attestation de formation

- LIEU :

- En centre à VIRY CHATILLON (91) ou en intra entreprise

- DUREE :

- 2 jours soit 14 heures de formation, suivant la formule (théorie, pratique et examen)

- PERIODE :

- A définir selon disponibilités

- COUT :

- Suivant convention de formation

RIS FORMATION



CONTENU

FORMATION INITIALE		BS BE MANŒUVRE
Durée		2 jours
Connaissance en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle		
Présentation de la procédure d'habilitation énoncée dans le recueil UTE C18-530		Oui
Généralités	Notions importantes (tension, courant, puissance...)	Oui
	Evaluation des risques ;effets physiopathologiques de l'électricité	Oui
	Exemple d'accidents,(direct ,indirect ,court circuit,...)	Oui
	Classement des installations	Oui
	Définition des travaux non électriques	Oui
	règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique	Oui
	les personnes intervenantes	
	les ouvrages électriques	Oui
	les opérations	Oui
	les zones d'environnement	
	les documents écrits	Oui
	les fonctions de l'appareillage ,l'usage des plan et des schémas, l'intérêt des verrouillages et inter-verrouillages	
L'incidence de la conception des équipements de travail sur la sécurité du personnel		
Sécurité lors des opérations de mesurage		
Appareils électriques amovible et portatif à main.		
Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique : notion de premier secours.		Oui
Evaluation		Oui
Connaissance en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle		

RIS FORMATION



		BS BE MANŒUVRE
Travail en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> *Distance de sécurité, *Autorisation de travaux, *Lecture de la signalisation, *Principe et exemple de verrouillage, *Manœuvre et consignation, rôle des différents intervenants, *Matériel de sécurité électrique (outillage et EPI), *Outil électrique à main (choix du matériel), *Outillage non spécifique aux électriciens. 	Oui
Travaux hors tension en BT:		
	<ul style="list-style-type: none"> *La consignation et la déconsignation, *Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant. 	Oui
Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en BT:		
Opération en B.T.	<ul style="list-style-type: none"> *Evaluation des risques *Procédures à mettre en œuvre *Mission du surveillant de sécurité électrique. 	Oui
Intervention en B.T.		
	<ul style="list-style-type: none"> *Intervention de dépannage et de connexion, *Remplacement de fusible, de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage, *Opération d'entretien avec présence de tension. 	Oui
Travaux et opération particulière hors tension en HTA:		
Opération en H.T.	<ul style="list-style-type: none"> *La consignation et la déconsignation, *Mission du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant. 	
Travaux au voisinage de pièces nues sous tension en H.T.A.:		
Opération en H.T.	<ul style="list-style-type: none"> *Opération sur les canalisations électriques, *Remplacement de fusibles * Changement de prise d'un transformateur. 	

RIS FORMATION

74, Avenue du Président Kennedy - 91170 VIRY-CHÂTILLON • Tél: 01 69 43 28 64 • E-mail : ris-formation@orange.fr

SARL au capital de 14750 € • Siret n° 529 029 324 000 33 • Code APE 8559 A

IBAN : FR76 1820 6003 5960 2879 7723 548 BIC : AGRIFRPP882